

**Délibération n°250018**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 7 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

**Absents** : Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL)

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 01/04/2025      Date d’Affichage : le 01/04/2025  
Date de mise en ligne de la délibération : le 09/04/2025

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 16	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

**Objet de la délibération :**

**CREATION D’UN POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D’ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A RAISON DE 27.5/35<sup>ème</sup> A COMPTER DU 01/07/2025**

*M. le Maire expose qu’il appartient au Conseil Municipal, sur proposition de l’autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.*

*Considérant l’organisation et les besoins du service Administratif, notamment au niveau de l’accueil du public, de la gestion des plannings, des agendas et de la cantine scolaire, il y a lieu de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 un poste d’Adjoint Administratif Territorial à temps non complet de 27.5/35<sup>ème</sup>*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d’emplois et organisant les grades s’y rapportant, pris en application de l’article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré**

**- DECIDE :**

- ✓ de créer un poste permanent d’Adjoint Administratif Territorial à temps incomplet soit à 27,50/35ème à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2025
- ✓ de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 en intégrant ce poste supplémentaire

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

*Certifié conforme au registre.  
Fait à LE SEQUESTRE, le 7 avril 2025*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**Le Maire,  
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,  
Stéphanie ALVERNHE**